



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS *Séance du 12/05/2023*

L'an deux mille vingt-trois et le douze du mois de mai à dix-huit heures trente heures, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du **Dr Maryse ETZOL, Présidente**,

Nombre de délégués communautaires en exercice : **16**

Date de convocation du conseil communautaire : **05/05/2023**

**PRESENT(E)S :** Mesdames Maryse ETZOL, Francette JACQUES, Géraldine BASTARAUD, Kénia MALADIN- NEBOT, Joselaine GELABALE  
Messieurs Jean-Claude MAES, Francois NAVIS, Alain TENEBBA, Guy ACCIPÉ

**ABSENT(E)S EXCUSE(E)S:** Monsieur Joël TOTO

**ABSENT(E)S SANS EXCUSES :** Madame Betty BESRY, Maguy FUMONT-SAMSON  
Messieurs Jacques MALADIN, Camille PELAGE, Jean-Marc HEGESIPPE, Edmond LANCLAS,

**POUVOIR :** Monsieur Joël TOTO à Madame Maryse ETZOL

**NOMBRE DE MEMBRES :** Présents = 9      Pouvoir = 1      Absents = 7      Votants = 10

**SECRETAIRE :** Madame Kénia MALADIN-NEBOT

### Délibération n°2023-05-12/17 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2022-04-01/06A RELATIVE A LA DESIGNATION DES DELEGUES DE LA CCMG A L'OFFICE DU TOURISME DE MARIE-GALANTE

**Dr Maryse ETZOL, Présidente**, rappelle que lors de sa séance en date du 01 avril 2022, le conseil communautaire approuvait la désignation des délégués siégeant à l'OTMG.

Pour rappel, La loi 2015-991 du 7 août 2018 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) consacre le niveau intercommunal pour ce qui relève de la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité **touristique**, ainsi que pour ce qui relève de la promotion du **tourisme**, compétence à laquelle est rattachée la création des offices de **tourisme**.

Le cadre réglementaire des missions déléguées par la Communauté de Communes de Marie-Galante à l'Office de Tourisme de Marie-Galante se présente comme suit :

- La coordination de l'action touristique locale
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique d'accueil sur l'ensemble du territoire de compétence
- Le développement et la coordination des animations touristiques et de loisirs
- L'organisation et la structuration de l'offre touristique locale
- La contribution à la mise en place d'un observatoire local de tourisme en partenariat avec la CCMG
- La contribution à la mise en place de la taxe de séjour

Afin de mettre en œuvre ses missions, l'OTMG reçoit chaque année une dotation de la Communauté de Communes.

Conformément à l'article 11 des statuts de l'OTMG, l'association est administrée par un conseil d'administration composé de 17 membres :

- 5 membres de droit :
  - o Le Président de la Communauté de Communes ou son représentant,

- o Quatre conseillers communautaires dûment désignés par l'assemblée délibérante de la CCMG
- 7 membres élus au scrutin secret pour 2 ans par l'assemblée générale et choisis dans la catégorie des membres actifs jouissant de leurs droits civils et de nationalité française,
- 4 personnalités locales particulièrement qualifiées désignées (chacun) par l'assemblée délibérante de la CCMG,
- Un représentant du Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe

Au cours de cette séance du 04/04/2022 les représentants désignés sont les suivants :

**Conseillers communautaires membres de droit :**

- ✓ Dr Maryse **ETZOL**
- ✓ Francette **JACQUES**
- ✓ Joselaine **GELABALE**
- ✓ Edmond **LANCLAS**
- ✓ Jean-Marc **HEGESIPPE**

**Les personnalités locales qualifiées :**

- ✓ Elyne **BADE** (Gérante du Soleil Levant - Capesterre),
- ✓ Karl **ETZOL** (Gérant du Coco Beach Resort - Grand-Bourg)
- ✓ Bruno-Alphonse **PIERRE-JEAN** (Gérant du Footy - Grand-Bourg)
- ✓ Henri **VERGEROLE** (Gérant Chez Henri - Saint-Louis)

Depuis la transmission de son courrier de démission au maire de Saint-Louis en date du 28 mars 2022, monsieur Jean-Marc HEGESIPPE ne participe plus aux travaux de la commune ni aux travaux de la communauté de Communes.

Madame la présidente propose ainsi à l'assemblée de désigner un nouveau délégué pour siéger à l'OTMG en remplacement de monsieur Jean-Marc HEGESIPPE.

En outre, il convient de procéder au remplacement de monsieur Henri VERGEROLLE suite à sa démission en date du mois de janvier 2023.

**Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 9 voix pour, 1 abstention :**

**Décide**

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** la désignation de madame **Géraldine BASTARAUD** pour siéger au conseil d'administration de l'OTMG en remplacement de monsieur Jean-Marc HEGESIPPE.

Aussi, les conseillers communautaires membres de droit sont les suivants :

- ✓ Dr Maryse **ETZOL**
- ✓ Francette **JACQUES**
- ✓ Joselaine **GELABALE**
- ✓ Edmond **LANCLAS**
- ✓ Géraldine **BASTARAUD**

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** la désignation de monsieur José VILDINA pour siéger au conseil d'administration de l'OTMG en remplacement de monsieur Henri VERGEROLLE.

Aussi, les personnalités locales qualifiées sont les suivantes :

- ✓ Elyne **BADE** (Gérante du Soleil Levant - Capesterre),
- ✓ Karl **ETZOL** (Gérant du Coco Beach Resort - Grand-Bourg)
- ✓ Bruno-Alphonse **PIERRE-JEAN** (Gérant du Footy - Grand-Bourg)
- ✓ José **VILDINA** (Gérant du Siwo Café – Grand-Bourg)

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer toutes pièces administratives s'y rapportant

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Certifié exécutoire compte tenu de : **31 MAI 2023**

- la transmission en sous-Préfecture le  
- l'affichage le

**31 MAI 2023**

Ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme,  
Pour la Présidente empêchée,

Le 1<sup>er</sup> Vice-président,

Jean-Claude MAES

**Pour la Présidente empêchée  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président Jean-Claude MAES**